



L'évolution technique des centres de tri grâce à de nombreux lecteurs optiques, entre autres, nous permet de vous simplifier les consignes de tri.

Les techniques industrielles évoluent et des produits non recyclables auparavant le deviennent aujourd'hui.

Le bac jaune continue à recevoir les produits recyclables exclusivement, mais tous les emballages pourront y être déposés dès le 01 octobre 2021, les papiers, magazines et journaux également ou comme aujourd'hui dans le bac bleu. Au 01 janvier 2023, il sera impératif qu'ils soient collectés dans le bac jaune.

Le comité syndical du Smirtom devra mener une réflexion sur la future organisation de la collecte du verre : collecte en porte à porte ou borne d'apport volontaire.

N'oublions pas l'objectif principal du tri des matières recyclables : la diminution des déchets collectés dans le bac bordeaux qui vont à l'enfouissement car le législateur a prévu des augmentations importantes de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) à la tonne.

Un tri plus simple ou facilité, plus de matières recyclées vendues (malheureusement suivant les cours mondiaux), moins de déchets ultimes à enfouir à un coût exponentiel dans les prochaines années, devraient nous permettre, grâce à votre implication, de maîtriser nos coûts et notre budget.

Je vous souhaite une bonne lecture du deuxième numéro de notre « Dépêche du SMIRTOM », que la fiche « mémento du tri » vous aide dans cet acte citoyen et que tous ensemble nous obtenions de meilleurs résultats et une diminution des tonnages à enfouir.



Le Président du SMIRTOM du Saint-Amandois
Olivier Hurabielle

LES BREVES

POINT HISTOIRE

Le 7 mars 1884, la poubelle est devenue obligatoire à Paris.

Par un arrêté du 24 novembre 1883, le préfet de la Seine Eugène-René Poubelle, impose de regrouper les ordures dans des récipients fermés par un couvercle.

LE TRI CHANGE

A compter du premier octobre 2021, les consignes de tri changent et se simplifient.

La deuxième partie de cette dépêche est dédiée à vous expliquer ce projet ainsi qu'à vous accompagner dans votre adaptation

PAGE FACEBOOK

Le SMIRTOM est toujours présent sur Facebook avec sa page @smirtomstamandois.

Abonnez vous pour ne manquer aucune actualité relative au syndicat.

On vous attend!



BACS BI-COMPARTIMENTES: CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR!

Vous connaissez tous, ou presque, les bacs bi-compartmentés, comme sur la photo ci-contre, mais savez-vous vraiment à quel point ces bacs sont formidables ?

La paroi qui se trouve à l'intérieur permet de séparer le verre et le papier, mais le couvercle à lui aussi un rôle très important.

En effet, ce dernier permet de guider les déchets lors des levées dans le bon compartiment du camion, et ainsi éviter que les matériaux se mélangent.

Il est donc nécessaire de vérifier régulièrement si votre bac bi-compartmenté est en bon état (paroi bien fixée, couvercle non cassé...). Si vous vous apercevez qu'il est endommagé, contactez-nous, on le répare ou on le remplace et c'est gratuit !

*En cas de surplus de papiers, vous avez la possibilité de les mettre dans le bac jaune à partir du 1er octobre 2021.

PARTENAIRE ET ACTEUR DE LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE

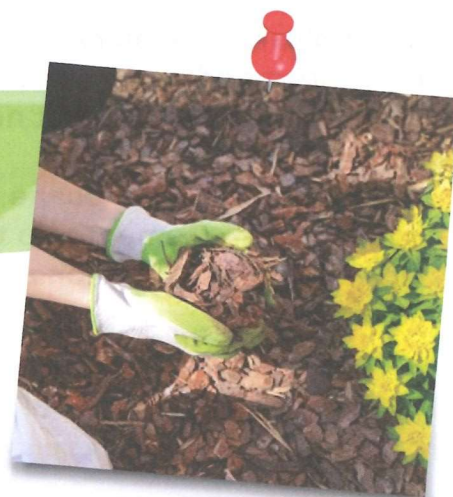
Pour bon nombre d'utilisateurs, l'activité du Smirtom se limite à la récupération des déchets (porte à porte ou déchetterie).

Pourtant, depuis plusieurs années le Smirtom s'emploie à mettre tout en œuvre pour valoriser la prise de conscience collective du tri sélectif.

Le traitement des déchets ligneux (taillage, arbres, branches,...) en est aujourd'hui un bel exemple.

Grâce aux compétences acquises au fil des années par ses équipes techniques (collecte, tri, broyage, séchage, criblage) le SMIRTOM propose aujourd'hui à la vente, à destination du monde agricole, des produits d'amendement organique, du paillage pour les animaux qui une fois restitués au sol permettront le stockage du carbone, l'amélioration du taux de matière organique et de la vie microbienne tout en faisant diminuer l'utilisation d'engrais chimiques. Cette activité s'inscrit dans un partenariat pour la transition agroécologique.

C'est bien en associant les intérêts de l'ensemble des acteurs économiques du territoire, que les solutions pour un développement durable pourront être mises en œuvre.



PAS MAL
NON?



EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

LE GUIDE POUR MIEUX COMPRENDRE

LE TRI DEVIENT + SIMPLE

Aux consignes de tri actuelles s'ajoutent les pots, les barquettes, les sacs et sachets et les tubes en plastique. Tous les emballages sont à trier dans le bac jaune.

D'après le baromètre du geste de tri 2019, réalisé par Citeo, 93 % des français trouvent que le tri est plus simple avec les nouvelles consignes.



+ D'EMBALLAGES RECYCLES

Le SMIRTOM vise la hausse des tonnes triées et recyclées, associée à la simplification du geste de tri, et la réduction des déchets enfouis.

Sur d'autres territoires, l'extension des consignes de tri améliore la performance de 4 kg par habitant par an. Un résultat largement atteignable.



DES GESTES ESSENTIELS

> NE PAS IMBRIQUER

Après la collecte, les déchets triés sont envoyés dans un centre de tri. Ils doivent donc pouvoir être dissociés les uns des autres facilement.

> DEPOSER EN VRAC ET SANS SAC

Tous les emballages triés dans les bacs jaunes doivent y être déposés en vrac et donc sans sac.

> INUTILE DE LES LAVER

On ne va quand même pas vous demander de gaspiller de l'eau pour sauver l'environnement!



ATTENTION!

La simplification des consignes de tri ne concerne que les emballages. Les jouets, tuyaux, seaux, bâches, piscine gonflable... doivent être, selon la nature du déchet, soit apportés à la déchèterie soit jetés avec les ordures ménagères dans la poubelle bordeaux.

POUR EN SAVOIR PLUS :

consignedetri.fr

LETTRE AUX USAGERS

POUR L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

Dans le sud du Berry, désormais, 100% des emballages se trient. Dans le cadre d'un appel à projet de CITEO (entreprise privée spécialisée dans le recyclage agréementé par l'Etat) en juillet 2021, le Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du Saint-Amandois va permettre cette avancée importante pour tous les habitants du territoire desservi.

A compter du 1er octobre, les usagers devront trier tous les emballages en plastique, non seulement les bouteilles et flacons en plastique, mais aussi les films, sacs, pots et barquettes, ainsi que tous les petits emballages en métal (capsules de thé et café, opercules et muselets de bouteilles, feuilles). Tous les emballages (en plastique, en métal, en carton et les briques alimentaires), sans exception, devront désormais être placés dans les bacs ou colonnes de tri jaunes, pour un geste plus simple et une augmentation des performances de tri.

Les emballages triés puis collectés seront ensuite acheminés au centre de tri où ils seront séparés selon les matériaux avant d'être rachetés par les différentes filières de recyclage. Cette transformation du geste de tri fait l'objet d'une campagne d'information et d'annonce (affichage, vidéos, autocollants,...).

Dans ce nouveau numéro de la dépêche, vous avez un nouveau mémo-tri. Notre geste de tri participe grandement à la préservation de notre environnement et de ses ressources. La réussite ne peut venir que d'un effort collectif de tous dans ces nouveaux gestes de tri pour la préservation de nos ressources et de notre planète.

**AU 1er OCTOBRE,
LE GESTE DE TRI SE SIMPLIFIE**

**LES
DECHETS
TOUS
CONCERNES**



Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

secretariat@smirtom-stamandois.com

02 48 60 66 89

2 Av. Gérard Morel

18200 Drevant

MEMOTRI!

ici, c'est parfait pour l'accrocher

NOUVELLES CONSIGNES!

Cartons, cartonnages et briques alimentaires



Emballages en métal



Bouteilles en plastique



MAINTENANT

Tous les autres emballages se trient aussi!



EN SAVOIR PLUS:
consignedetri.fr

En vrac, sans les imbriquer